

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

516/4/267/2-

LA PETITE REVUE



RÉDIGÉE
EN COLLABORATION

Economie Politique et Sociale
Philosophie—Littérature

Le numéro : 5¢
L'abonnement : \$1.00

BOITE DE POSTE 2177
TEL. BELL : Main 2256

ALPH. PELLETIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
36, rue Saint-Laurent, 36

Volume II

MONTREAL, 5 FEVRIER 1900

Numéro 3

LA PETITE REVUE.

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vol. II

MONTREAL, 5 FÉVRIER 1900

N° 3

SERVICE OBLIGATOIRE

Avant peu, le service militaire va être rendu obligatoire pour tous les pays qui constituent l'empire britannique. Certes, c'est une gloire d'être sujet anglais, mais une gloire doublée d'esclavage n'a rien de bien enviable, surtout lorsque cet esclavage se présente sous la forme de l'odieux militarisme.

Pour se rendre compte du danger qui nous menace, il suffit de lire attentivement les discours qui ont été prononcés au Parlement anglais et à la Chambre des Lords en réponse au discours du trône.

Le discours de notre gracieuse Souveraine se distingue par une insignifiance que sir Henry Campbell-Bannerman n'a pu s'empêcher de constater en pleine Chambre. Par contre, tous les orateurs qui ont pris la parole après le représentant de la Reine ont nettement exprimé leur opinion au sujet de la nécessité de constituer une armée impériale formée de tous les éléments qui composent l'Empire.

On n'a pas dit formellement que le Canada fournirait un contingent annuel à cette armée, mais on l'a si bien laissé entendre que, dès aujourd'hui, nous devons cesser de nous glorifier d'échapper à la folie sanguinaire et ruineuse qui accable l'Europe.

Nous allons extraire des discours prononcés par les sommités anglaises les passages relatifs à la formation prochaine d'une armée permanente alimentée par les colonies.

Citons d'abord lord Rosebery, qui ne mâche pas ses paroles :

“ J'ai été effrayé du discours de lord Salisbury. Nous avons déjà 130,000 hommes dans le Sud-Africain et nous pouvons à peine tenir notre bout. L'on dit que l'attitude des nations étrangères nous est favorable. Il me semble qu'elle ne l'est pas autant qu'on le dit.”

Voilà une crainte fondée et clairement manifestée. Aussi la proposition suivante se produit-elle tout naturellement :

“ Il faut de toute nécessité introduire une loi de service obligatoire pour faire face aux exigences menaçantes de l'Empire, et je suis

certain que la nation ne reculera pas devant aucun sacrifice pour conserver la prédominance de l'Empire."

Vous entendez bien, c'est de l'Empire et non du royaume britannique qu'il s'agit. Or, le Canada est partie constituante de cet empire ; donc le Canada fournira *obligatoirement* des soldats et de l'argent pour conserver et, au besoin, augmenter " la prédominance de l'Empire." Alors les vies de nos enfants et nos fortunes seront à la merci du caprice d'un ambitieux malfaisant ou de l'infamie d'un misérable comme Chamberlain.

Lord Salisbury ne laisse non plus aucune place à l'équivoque, lorsqu'il dit :

" Tous nos efforts doivent tendre à nous délivrer de cette situation qui ne peut durer longtemps. Nous avons un empire de valeur, splendide avec des possessions responsables. Nous devons concentrer tous nos efforts. Si nous ne calmions pas toutes les petites passions, nous courrons un grand risque, et ce sera une tache sur le lustre de notre empire et une menace à son intégrité."

Les " possessions " *responsables* et tenues par conséquent à assurer l'*intégrité* de l'Empire, cela comprend le Canada, naturellement.

Après avoir, comme ses collègues, fait l'éloge facile de la loyauté des colonies, qui, naïves, se gonflent d'orgueil à ces paroles d'une désolante banalité, le comte de Kimberley dit :

"il faut aussi que le gouvernement se prépare pour toutes les éventualités. Nous pouvons passer par une période de désastres, quoique nos relations avec les pouvoirs étrangers soient amicales, il serait prudent de considérer quelque peu ce que nous réserve le futur et de nous préparer à surmonter ses épreuves. Le gouvernement ne semble pas avoir été au fait de l'étendue des préparatifs qui se faisaient dans les républiques sud-africaines."

C'est-à-dire qu'il faut s'apprêter à faire face à tout, et que l'unique chance de salut, c'est la formation d'une armée disciplinée et puissante, à l'instar des nations européennes indignées de l'arrogance et de la proverbiale mauvaise foi de l'Angleterre. Menaçantes, par conséquent.

Le duc de Somerset, abordant aussi le sujet, a dit qu'il était indispensable de réformer l'administration militaire. Puis il a fait l'éloge des colonies et particulièrement du Canada. Cette flatteuse distinction est de nature à calmer considérablement les angoisses prématurés des mères canadiennes. Aussi devons-nous de la reconnaissance au noble duc.

Sir Henry Campbell-Bannerman a relevé la fadeur du discours du trône en plaçant au bon endroit cette phrase insidieuse :

" Le courage et la bravoure des soldats anglais n'ont jamais plus brillé et il faut associer aussi à ces braves, les fils des colonies qui ont

simultanément offrent leurs vies pour leur reine et qui montrent beaucoup d'appétit pour la guerre."

Ces quelques exemples doivent suffire pour démontrer qu'avant peu notre Constitution, dont nous sommes si fiers, dont nous attribuons si naïvement le libéralisme à l'Angleterre, va être bouleversée par ceux à qui nous faisons à tout instant remonter le mérite des bienfaits qu'elle nous procure. Nous avons voulu jouer aux soldats ; nous avons voulu faire montre de plus de patriotisme, d'attachement, d'amour envers l'Angleterre que les Anglais eux-mêmes, et nous nous sommes pris à nos propres pièges.

Résister à la métropole ? Lui opposer, quand elle appellera sous les armes les contingents à dévorer, que la Constitution nous a préservé de cette calamité ? Protester contre la brutalité de ses exigences ?

A quoi bon !

—Comment ! nous répondra Albion, je ne vous demandais rien, n'ayant aucun titre à réclamer quoi que ce soit de vous, et vous m'avez donné des hommes et de l'argent en exultant de joie parce que, acceptant vos dons, je vous fournissais l'occasion de me prouver votre inaltérable dévouement, parce que cela vous permettait de marcher en ma compagnie sous le drapeau qui, disiez-vous, dirige l'humanité dans la voie de la vertu et de la civilisation. Vos prélats, vos hommes publics, vos journaux ont été unanimes à m'approuver, à me seconder dans mes ténébreux projets, à prôner l'impérialisme, à crever d'une pléthore de loyauté, et vous *kichez* maintenant que, dans ma candeur, j'ai cru à toutes vos patriotiques manifestations ? Ah ! non, mes maîtres ! Ça ne se passera pas ainsi. Vous aller marcher au pas, au trot même, et au galop si je veux. Et si vous dites un mot, je vais vous laisser le choix entre deux gaillards également persuasifs : Middleton ou Buller. Ce dernier connaît assez de géographie pour savoir que la Tugela n'est pas un affluent du St. Laurent. Allons, allons ! tous les gars canadiens de 20 ans, en route pour les Indes ! en route pour l'Afrique du Sud ! en route pour l'Egypte, en route pour l'Irlande ! en route pour la mort !

Ce sera, hélas ! le salaire de notre bêtise, de notre orgueil ou de notre hypocrisie.

JEAN-BAPTISTE.

M. John Dillon, répondant au discours de M. Chamberlain à la Chambre des Communes, a dit " que la réputation de l'armée anglaise était à jamais perdue, que les Boers ont prouvé qu'ils sont dignes d'être libres et que la force brutale ne sera jamais assez puissante pour anéantir leurs droits à la liberté."

GUERRE AUX LOTERIES

De même qu'il y a fagots et fagots, il y a loteries et loteries.

L'article 205 du code criminel, que nous avons cité dans notre dernier numéro, fait une claire distinction à cet égard. Le paragraphe (c) de la sixième disposition de cet article dit, que le présent article ne s'applique pas :

(c) A la distribution par la voie du sort, entre les membres et les porteurs de billets d'une société constituée en corporation, ayant pour objet d'encourager les arts, de peintures, dessins ou autres objets d'art produits par le travail de ses membres, ou publiés par la société ou sous sa direction.

Ainsi, une société ayant une existence légale et poursuivant un objet bien déterminé, et non un objet illusoire, peut faire des loteries ou des tombolas périodiques, mais à la condition non mitigée par des faux-semblants de soumission à la loi, que les objets mis en loterie soient l'œuvre des membres de cette société. Or, deux sociétés seulement remplissent cette condition inévitable : la société du carré Philipps et la Société des arts du Canada. Cette dernière, notamment, a mis en mouvement un capital de près de \$100,000 pour doter Montréal d'une galerie de tableaux et pour fonder une école de dessin qui, depuis sept ans, reçoit chaque année une centaine d'élèves des deux sexes à qui les meilleurs parmi nos artistes donnent des leçons utiles, et gratuites.

Tous les tableaux et dessins de cette société sont des œuvres modernes, produit du travail d'artistes vivants, affiliés à la société.

Dira-t-on que la mise en loterie des plâtras qui se vendent à la livre, et des partitions de Mozart ou autres compositeurs trépassés depuis longtemps et cotées un prix fabuleux, rentrent dans l'exception permise par la loi ? Nous fera-t-on croire que les secours scolaires promis aux enfants du bas peuple ne sont pas autre chose qu'une blague scandaleuse ? Nous fera-t-on croire que le produit de tous les jeux illicites tenus dans un bazar perpétuel va à l'institution philanthropique dont le nom sert de pavillon aux gamblers et aux boodlers ? Nous fera-t-on croire que tous les jeux aventureux, exploités par des aventuriers qui opèrent un et même plusieurs tirages par jour, ne sont que l'expression de la volonté de la loi ? Nous fera-t-on croire, enfin, que ce délire du jeu que l'on fait naître dans les faubourgs est de nature à moraliser le peuple et à le prémunir contre les écarts d'une passion que tous les pays civilisés ont reconnu funeste et sévèrement prohibée ?

Depuis l'abolition des loteries, on n'en a jamais tant vu. Montréal est semé de magasins uniquement occupés de la vente des billets

et des décevantes combinaisons des chiffres fuyants qui doivent assurer la fortune aux imbéciles. L'économie, cette vertu des pauvres n'est plus qu'un souvenir dans les quartiers ouvriers ; non-seulement les hommes, mais les femmes, les grand'mères jouent à la loterie, sacrifiant avec rage les quelques piécettes qui pourraient procurer du lait au bébé ou un remède au vieux père malade. On joue, on joue avec frénésie, on perd cinquante pour, par hasard, gagner un demi ; le lien de la famille se rompt, l'affection s'abolit, l'humeur noire, la colère, la rancune, le désespoir souvent, ont remplacé la douce gaieté, l'union, le partage des fardeaux dans les ménages qui ne peuvent vivre qu'au prix d'un constant labeur et d'une économie savante.

Et au profit de qui laisse-t-on ainsi violer la loi et empoisonner les mœurs populaires ? Au profit d'un tas de bandits, soutenus par des politiciens qui se font des rentes avec les lamentables débris du bien-être désormais perdu des pauvres gens. On nous assure qu'une des plus scandaleuses de ces institutions paye à un gros, très gros personnage de Montréal, la somme rondelette de \$150 par semaine, simplement pour avoir fourni à des gamblers les moyens de violer impunément la loi.

Cet état scandaleux va-t-il se perpétuer ? Cette honte va-t-elle nous être imposée ?

Non ! Car si les gardiens naturels de la décence publique se font les complices des contempteurs de la loi et de la vraie morale, nous connaissons quelqu'un qui, à coups de verges, les obligera à faire leur devoir.

—

AU SEUIL DU XXe SIÈCLE

A l'assemblée de la commission scolaire catholique, qui a eu lieu le 30 janvier dernier, M. Archambault a produit une statistique sur la fréquentation des écoles. Nous en extrayons le tableau suivant, d'une désolante éloquence :

“ En prenant en moyenne de 100 élèves, on trouve que de ce nombre :

33.87 p. c. sont en	1re année
25.28 p. c. en	2ème année
21.52 p. c. en	3ème année
10.26 p. c. en	4ème année
5.00 p. c. en	5ème année
2.53 p. c. en	6ème année
1.12 p. c. en	7ème année
0.42 p. c. en	8ème année

Observons que la commission scolaire catholique s'oppose obstinément à l'OBLIGATION pour la jeunesse de fréquenter les écoles.

Vive la sainte ignorance ! qui perpétue le servage des diseurs de chapelets.

CORRESPONDANCE

NOTRE JEUNESSE ÉTUDIANTE ET L'AVENIR DU PAYS

Ce qui se passe actuellement au Transvaal, peut influencer étrangement sur notre avenir comme peuple.

Le débordement de loyauté exagérée qui s'est manifesté à ce sujet dans les colonies anglaises, surtout dans notre pays, chez nos concitoyens de langue anglaise, ranime un feu qui couvait sous la cendre et que l'on croyait éteint. Les sempiternels appels de Londres aux concessions mutuelles semblent ne plus avoir d'écho !

Les organes d'une portion importante de la population anglaise, nous lancent l'insulte à pleines colonnes ; on menace même de nous conquérir par la force des armes. Et cela parce que les Canadiens-Français ne font pas parade d'un *loyalisme* ridicule !

Que nous réserve l'avenir ? En face des menaces croissantes des feuilles fanatiques et francophobes, ce point d'interrogation prend des proportions gigantesques. Sommes-nous prêts à faire face aux éventualités qui surgiront bientôt, peut-être ?

Je veux attirer l'attention des lecteurs de cette REVUE sur un point très important.

Je ne découvre rien de nouveau en disant que la jeunesse d'un pays est l'espoir de la patrie. Si l'idée n'est pas neuve, elle n'en est pas moins vraie. Il faut donc bien préparer cette jeunesse aux grandes luttes de l'avenir, si l'on veut que plus tard elle sorte victorieuse des conflits qui se sont produits à toutes les étapes d'une nation, et qui se produiront pour nous.

Je borne mes remarques à la jeunesse étudiante de nos universités.

Reçoit-elle l'éducation forte et virile qui fait les hommes sur lesquels un pays peut compter au moment du danger ?

Certes, nous devons avoir assez d'orgueil pour croire que la jeune génération d'aujourd'hui n'est pas inférieure intellectuellement à celle qui l'a précédée, mais on ne lui donne pas ce qui lui est nécessaire, elle ne reçoit pas d'éducation nationale.

L'étudiant sortant des collèges où il prend des notions sur les sciences et les lettres, aborde l'université en abordant la vie. Je me rappelle l'angoisse qui nous monte au cœur quand on en franchit le seuil.

À l'université, on enseigne tant bien que mal les différentes sciences de la spéculation humaine qui ont été choisies pour l'élève, un peu au hasard, et vogue la galère. C'est tout !

Pas d'éducation nationale ! Rien pour enrayer ces deux plaies dont parle Ernest Lavisse, la solitude du cœur et la solitude de l'esprit,

deux plaies qui rongent notre jeunesse universitaire ! Rien pour inculquer aux élèves les grands principes démocratiques qui sont appelés à gouverner le monde, et qui sont proclamés par tous les penseurs. Pas d'association où la jeunesse se rencontrerait sur un terrain libre, où elle apprendrait à se mieux connaître, où les barrières fictives que les différences d'éducation, d'études, ont élevées, disparaîtraient, ou enfin elle fuirait ces terribles solitudes du cœur et de l'esprit qui font de l'étudiant ou un esclave, ou un épouvantable révolté dans ses aspirations. Ne parlons pas du " Cercle Ville-Marie," comme association de ce genre.

Grand Dieu ! qu'il est pénible de voir une jeunesse intelligente et exhubérante s'étioiler aussi béatement sous la tutelle d'une soutane qui limite, avec une perfidie astucieuse et intéressée, le champ d'action et d'étude de cette belle jeunesse !

Il nous faut des hommes dignes de ce nom, il nous faut des hommes qui peuvent penser.

Le moyen de bien penser c'est l'étude, mais pas l'étude bornée et circonscrite que l'on sert à notre jeunesse étudiante dans les cercles qu'on lui destine ; pas l'étude empotée de niaiseries et de préjugés qu'on lui impose sous prétexte de la prémunir contre les théories modernes ! Non, ce qu'il faut, ce sont les coudées franches, c'est la liberté dans les recherches et dans les discussions. Les vues larges et hautes sont le propre des esprits libres, fiers, vigoureux, dont la vitalité n'a pas été diminuée par les obstacles que l'obscurantisme jette toujours sur les routes du savoir.

Pour produire des patriotes éclairés et précieux pour leur pays, il faut une éducation nationale. Une éducation nationale qui fait l'étudiant se replier sur lui-même et éclairer en lui le patriotisme instinctif. Il faut qu'on lui apprenne à prendre conscience de la valeur de notre race, de notre dignité et de notre raison d'être. Il faut, enfin, que cette éducation nationale imprègne nos étudiants de la généreuse philosophie des temps présents, qui offre une conciliation véritable entre le sentiment national le plus intense et l'amour le plus large de l'humanité.

Ernest Lavisse, qui est un éducateur, disait aux étudiants de France : " Au monde qui hésite entre les vieilles idées et les nouvelles, où les phénomènes de l'antique barbarie se confondent dans une étrange expérience avec les progrès merveilleux de la civilisation, donnez ce dogme : le plus grand des crimes contre l'humanité, c'est de tuer une nation ou de la mutiler."

Avec une éducation nationale nous aurions des hommes libres, capables de nous faire respecter et de nous défendre, des patriotes aux vues larges et éclairées. Résultat auquel nous ne parviendrons jamais, comme but d'ensemble, si nous n'avons pas d'éducation natio-

nale, ou ce qui pis est, si la classe dirigeante de l'avenir est circonscrite, dans ses horizons politiques et sociaux, par la jupe épaisse de certains petits abbés aux idées étroites, bons tout au plus pour expliquer le catéchisme.

Montréal, 22 janvier 1900.

Fox.

LA CONFESSION EN TOMBOLA

Du *Cri de Paris* :

Ces bons Pères !

Vous ne saurez jamais toutes leurs malices.

Trois bons Pères faisaient prime pour la confession dans une chapelle du "faubourg" et dans une autre chapelle, au quartier du Trocadéro. Les belles et riches pénitentes, chaque samedi, assiégeaient les confessionaux et souvent se précipitaient à l'assaut du guichet avec force querelles bruyantes.

Comment mettre la paix parmi ces perruches ?

Pas bêtes, les bons Pères pensèrent qu'il n'y a pas de petits profits.

—On va peut-être nous expulser, dirent-ils ; les temps sont durs ; il nous faut quelque argent pour parer à toute éventualité : nous fondons le "Denier des expulsés."

—On va vous expulser ! crièrent en chœur les dévotes attendries. Quelle honte ! Oui, il nous faut fonder le "Denier des expulsés."

Là-dessus, les chers confesseurs partagèrent leurs samedis de confession en quarts d'heure. Quatre heures le matin et six heures dans l'après-midi, cela fit dix heures, quarante quarts d'heure de confession.

Un frère lai vendit à des clientes, très soigneusement choisies, quatre cents billets de tombola en cette forme :

ŒUVRE DU DENIER DES EXPULSÉS

Le Révérend Père.....recevra Mme.....samedi (date), de telle heure à telle heure.

On tira la tombola et quarante billets gagnants sur quatre cents assurèrent à quarante pénitentes, pour chaque Père, le quart d'heure de conversation intime. Quant aux autres, les malchanceuses que la tombola n'avait pas favorisées, elle n'avaient qu'à aller se confesser aux petits Pères qui sont moins achalandés.

Maintenant, si vous comptez que les billets de confession en tombola se vendait 20 francs chez le frère lai, quatre cents billets à 20 francs donnent 8,000 francs, vous reconnaîtrez que ça fait un beau "Denier des expulsés" chaque samedi, pour chaque bon Père. Et vous avouerez que ces gens-là sont très forts.

L'ÉLU

C'est avec un plaisir sans pareil que nous saluons en M. Calixte Lebeuf un nouvel échevin. Nous regrettons sincèrement la défaite de M. Rainville, dont l'absence creusera certainement un vide au Conseil de ville, et nous aurions été plus complètement satisfaits si M. Calixte Lebeuf avait déplacé un simple intrigant au lieu d'un homme de la valeur de son concurrent. Mais puisque le fait est accompli, nos stériles regrets sont compensés par la satisfaction de voir enfin un homme intègre—absolument intègre—entrer au Conseil.

Finis de rire pour les augures !

Elles vont prendre fin les indigestions des deniers publics par les tripoteurs ! Les contribuables vont donc enfin se reposer sur un gardien vigilant, qui exigera des comptes, qui promènera partout son regard attentif, qui subordonnera ses amitiés et ses intérêts personnels à l'intérêt général, qui exigera la probité partout et qui travaillera avec ardeur, lui si énergique, à la réforme des mœurs déplorables qui ont jusqu'ici insolemment régné à l'Hôtel-de-Ville.

A cet égard, il n'y a qu'une voix pour proclamer l'importance du rôle du nouvel élu.

M. Calixte Lebeuf est peut-être le seul des conseillers dont la candidature tardive a été réellement inspirée par le souci des intérêts de la Ville et des contribuables, intérêts si couramment sacrifiés par les routiniers ou par les boodlers du Conseil.

Les souris qui rongeaient le fromage municipal sont affolées : Le matou est là.

Pauvres souris !

Allons, allons ! La Providence n'est pas un vain mot.

FAUT QUE ÇA PÊTE OU QUE ÇA CRAQUE

Les paroissiens de St-Ignace de Loyola ont eu le bonheur de savourer une grand'messe dimanche dernier. Il y avait cinq semaines qu'ils étaient privés de cette joie, à cause de l'interdit que l'insubordination de quelques-uns d'entre eux avait attiré sur l'église. Mais Mgr Paul, dont la bonté passera en proverbe, ne voulut pas prolonger la désolation des pauvres paroissiens. Il leur demanda de faire amende honorable, ce à quoi les braves gens se résolurent sans effort, et le bon Dieu, sur l'ordre de Monseigneur, réintégra le tabernacle.

En dehors des excuses publiques des paroissiens, l'archevêque a également posé une condition destinée à ramener la paix parmi les fidèles. Cette condition est contenue dans la lettre suivante, lettre lue

le 14 janvier, dans l'église maudite, en présence des paroissiens assemblés et consternés :

Archevêché de Montréal,
le 13 janvier 1900.

A M. l'abbé LACHAPPELLE,
Curé de St-Ignace de Loyola.

Monsieur le curé,

L'Interdit porté contre la paroisse de St-Ignace de Loyola a eu pour cause les scènes déplorables qui ont eu lieu dans la chapelle provisoire à l'occasion de l'élection d'un marguillier ; scènes que tout le monde regrette et dont les coupables sont prêts à demander pardon.

Quant à la difficulté soulevée par l'élection du marguillier, Monseigneur l'archevêque désirant la régler d'une manière pacifique, vous prie de demander à ceux qui présentent un candidat en opposition à celui proposé par le marguillier sortant de charge, de vouloir bien renoncer à leurs droits et donner à Sa Grandeur, en laissant élire ce monsieur par acclamation, une nouvelle preuve de leur soumission à l'autorité ecclésiastique.

Bien à vous, en Notre-Seigneur,

ALFRED ARCHAMBAULT,
Chancelier archidiacre.

Au sujet de cette naturelle exigence de Monseigneur, *La Patrie*, du 5 février, nous apprend que :

“ Les paroissiens de la rive nord ont pleinement accédé au désir de Sa Grandeur, comme on vient de le voir. Mais en promettant à Monseigneur de se conformer, ils lui ont dit combien il était dur pour eux de faire le sacrifice de leurs droits et privilèges.

“ —Faites ce sacrifice pour m'être agréables, leur dit Sa Grandeur.

“ —Mais nous qui considérons avoir absolument raison, nous sacrifions nos droits. Et ceux qui ont été nos agresseurs et qui nous ont assommés bénéficient de notre humiliation. Nous sommes punis pour eux. Eux le seront-ils ?

“ —Vous avez pour cela les tribunaux civils, leur répondit Monseigneur.”

Quelle paternelle bonté ! Quelle prévoyance ! Quelle science des hommes il a, notre bien-aimé pasteur !

Et quel édifiant exemple de pieuse soumission ont donné là les paroissiens de St-Ignace de Loyola.

C'est attendrissant, parole d'honneur !

Ce qui distingue l'homme libre de l'esclave, c'est la dignité.

La société protectrice des femmes et des enfants a travaillé à rendre l'instruction *obligatoire*. Nous l'aiderons de toutes nos forces si elle ajoute à son projet les deux petits mots suivants : *gratuite* et *laïque*. L'obligation sans la gratuité n'est qu'une plaisanterie ; mais l'instruction qui ne comprend que le catéchisme, l'histoire sainte et le chapelet n'est qu'une monstruosité.

SAINT VINCENT DE PAUL

Encore une légende qui disparaît. M. Camille de Sainte-Croix nous apprend que le fameux saint Vincent de Paul dont on a fait le type du philanthrope charitable, un modèle de dévouement et d'abnégation, était tout simplement un affreux sectaire pratiquant les plus répugnants procédés de prosélytisme religieux.

Il avait fondé avec le père Philippe, le jésuite Suffren, l'évêque Bazas, une certaine "Compagnie du Saint-Sacrement," laïque et secrète, formée dans un but des plus ambitieux.

Un chercheur, F. Rubbe, vient d'exhumer de la bibliothèque nationale, toute la série des annales de cette compagnie colligées par Marc de Voyer d'Argenson, de 1631 à 1695.

Le principe mystérieux de cette compagnie était d'ériger la charité en système et de la considérer comme le moyen de propagande le plus efficace pour la *conquête et l'asservissement des consciences*.

La création de la "compagnie du Saint-Sacrement" se rattache à cette renaissance du fanatisme qui suivit la mort de Henry IV. Aucun règne ne pouvait être plus favorable à son éclosion que celui de Louis XIII, ce monarque voué aux Jésuites. Dès 1631, cette ligue occulte était en état de "déployer son zèle dans ses œuvres de charité," charité cruelle et hypocrite sous le masque de laquelle se cachaient les pires vues de domination par les prêtres et l'absolutisme catholique.

D'année en année on la voit opérer, tout le long de ces annales que F. Rubbe a mises sous nos yeux ;—elle se charge de la police religieuse et morale de la capitale, commence une guerre sourde et implacable aux huguenots, aux juifs, aux mystiques, aux quakers, aux écrivains, aux artistes, aux savants de quelque indépendance ; son inquisition, sa propagande et ses captations spirituelles s'étendent à tout, depuis les églises et les monastères jusqu'aux cabarets et aux foires, depuis les bateleurs du Pont-Neuf, jusqu'aux prisons et aux bagnes.

La compagnie avait en province plus de cinquante succursales. Elle s'infiltrait dans tous les actes administratifs et judiciaires.

A Paris, elle fait prier les curés de ne plus laisser distribuer l'aumône aux enterrements qu'après un catéchisme fait aux mendiants. Un M. de Brailion faisait l'instruction aux indigents dans l'église Saint-Martin, et seuls les pauvres qui voulaient y assister recevaient l'aumône. Une jeune femme ayant été condamnée à mort pour un blasphème, et la Chambre des appels ayant réformé à la sentence, ces pieux messieurs du Saint-Sacrement obtinrent que le premier jugement fût rétabli et exécuté.—La Champagne et la Picardie sont à feu et à sang : les blessés de guerre encombrant le pays-frontière, les con-

frères de Vincent de Paul emploient des sommes considérables à pourvoir ces blessés... d'aumôniers.

A Paris encore, ils obtiennent du corps médical que les médecins, après deux visites, ne retournent plus chez les malades que ceux-ci n'aient fait venir le confesseur.

A Poitiers, c'est Bulloz dit la Forest, convaincu du *crime d'impiété*, que l'on pend après l'avoir contraint publiquement à une profession de foi catholique.

Dans plusieurs villes, on observe que les huguenots ne saluent pas toujours, en pleine rue, le Saint-Sacrement. La compagnie en fait plainte aux magistrats.

Les adhérents de la compagnie font détruire les temples. Partout on apprend qu'il doit y avoir assemblée de huguenots ou de juifs, on dépense de grosses sommes pour y mettre obstacle. A côté des grandes apparences morales, un trait révèle toute l'hypocrisie de la Sainte-Ligue : elle avait bien essayé quelque chose pour l'interdiction des jeux de hasard : mais son zèle dut se contenir ; car les joueurs ont toujours trouvé des protecteurs si puissants parmi le grand monde qu'on ne saurait les gêner sans crainte de déplaire en haut lieu.

-- Bref, si Molière a écrit le Tartufe, c'est parce que la Compagnie du Saint-Sacrement lui en a fourni tous les traits. Et si les représentations de cette œuvre ont été promptement suspendues, c'est parce que le prince de Conti, Lamoignon et Bossuet, tous trois confrères en Saint-Sacrement, s'y employèrent d'un même cœur.

Dans ces conditions, étant donnée la maison pour le compte de laquelle il voyageait "en charité," Vincent de Paul n'apparaît plus que comme actif achalandeur, faisant la traite des consciences avec la verroterie des petites aumônes et des belles paroles, barnum de philanthropie catholique, placier en confession et sergent recruteur de forçats convertis. Ce métier est de ceux qui mènent à tout, l'Eglise en a fait un saint ; Daumier en eût fait un Robert-Macaire plus gras. Il n'y a entre lui et Tartufe que la largeur d'un trait d'union.

Mgr PLESSIS

Nous avons promis à nos lecteurs de leur mettre sous les yeux les documents officiels démontrant la trahison de celui que Mgr Bégin appelle un "illustre prélat." Ces pièces ne nous sont pas encore parvenues. Nous nous abstenons donc, dans la crainte de commettre une erreur, même insignifiante, de faire appel à notre mémoire. Nous préférons attendre quelques jours et montrer à chacun à quel prix les Anglais cotaient le patriotisme de cet homme.

SONGE EST MENSONGE

Sous ce titre, nous trouvons dans les *Débats* du 4 février une amusante fable-express, pas méchante pour deux liards, que nous nous faisons un plaisir de reproduire.

L'auteur est amené à commettre sa fable par une suite de circonstances pleines d'actualité, et voici comment il présente son petit poème :

“Puisque le nom de L. O. David vient de se trouver sous ma plume, je terminerai mon article par une petite fable que je dédie à l'auteur du manifeste : ‘Soyons soldats !’

Il faisait ce jour-là plus chaud qu'à l'ordinaire ;
David, dans son bureau, dormait profondément.
Il rêvait qu'il était, lui, l'homme débonnaire,
Le commandant en chef du premier contingent.

Il était à Spion Kop, et des Boers en déroute
Il s'était à lui seul emparé de leur fort,
Et semant devant lui le carnage et la mort,
Aux Anglais il ouvrait, de Ladysmith la route.

Moralité

Il n'est pire O qu'L. O. qui dort

EMILE CARDIN.

UN NOUVEAU MILLIONNAIRE

Un de nos bons amis de Hull nous raconte une petite aventure fort édifiante, qu'il nous autorise à faire connaître. Nous extrayons donc de sa lettre le passage intéressant, que nous publions tel quel, sans gêner l'histoire par le moindre commentaire.

“Mon ami, F. A. Têtu, lors de son séjour à St-Agathe, a reçu du Gouvernement provincial l'ordre de diviser plusieurs townships. Au moment de se mettre à l'œuvre, il fut mandé à St-Jérôme pour rencontrer le *sénateur Rolland*, secrétaire de la Société de colonisation. Celui-ci lui parla longuement de ce qu'il avait à faire, etc., etc. Et, finalement, il dit à M. Têtu :

—Mais pour faire ces ouvrages, il vous faut autre chose.

—Qu'est-ce donc, dit ce pauvre Têtu ?

—Il vous faut un *billet de confession*, prouvant que vous êtes un croyant et que vous approuvez aveuglément toutes les peccadilles des curés, etc., etc.

Notre ami envoya le sénateur chez le diable, plia bagage et vint à Hull, perdant ainsi à peu près \$500.00.”

MOSHAM.

À PROPOS DU CÉLIBAT DES PRÊTRES

(Extrait de naissance de 26 papes)

1. Pape, fils de diaere :

Le pape Hosius fut le fils d'un sous-diaere, nommé Étienne.

2. Papes, fils de prêtres :

Le pape Boniface fut le fils d'un prêtre nommé Jueundus.

Le pape Félix fut le fils d'un prêtre nommé Félix, du titre de Fasciola.

Le pape Agapit fut le fils d'un prêtre nommé Gordianus.

Le pape Deusdedit fut le fils d'un prêtre nommé Joconde.

Le pape Étienne 1er (253) fut le fils d'un prêtre nommé Jules.

Le pape Zozine (417) fut le fils d'un prêtre nommé Abraham.

Le pape Félix III (483), romain de nation, fut le fils d'un prêtre nommé Félix.

Le pape Dominus 1er (676) fut le fils d'un prêtre nommé Maurice.

Le pape Sisinnius (708) fut le fils d'un prêtre nommé Jean.

Le pape Adrien III (884) fut le fils d'un prêtre nommé Benoît.

Le pape Formose (891) fut le fils d'un prêtre nommé Léon.

Le pape Étienne VI (897) fut le fils d'un prêtre nommé Jean et d'une courtisane.

Le pape Landon (912) fut le fils d'un prêtre nommé Anastase.

Le pape Boniface VII (973) fut le fils d'un prêtre nommé Ferrutius et d'une courtisane.

Le pape Jean XV (986) fut le fils d'un prêtre nommé Léon.

Le pape Sergius IV (1009) fut le fils d'un prêtre nommé Martin.

3. Papes, fils d'évêques :

Le pape Théodore fut le fils de Théodore, évêque de Jérusalem.

Le pape Sylvère fut le fils de Sylvère, évêque de Rome. (Gratien, dans son décret dit, entre parenthèses, qu'on lit dans d'autres recueils : Sylvère, fils du pape Horinisdas).

Le pape Gélase, fils de Valésius, évêque.

Jean X (912) fils de Jean, évêque de Bologne.

4. Papes, fils d'archevêques :

Le pape Grégoire XIV (1590) fut le fils de Sfondrato, archevêque d'Amalfi.

5. Papes, fils de Papes :

Le pape Jean XI (931) fut le fils du Sergius III et de la patriecienne Mazarie, femme d'Albert, margrave de Toscane.

Le pape Benoît XII (1334) fut le fils incestueux du pape Jean XXII et de sa sœur.

Le pape Eugène IV (1431) fut le fils naturel de Grégoire XII et d'une religieuse bénédictine.

Le pape Alexandre VI (1491) fut le fils incestueux du pape Calixte III et de sa sœur Joanna.

(Tiré de F. Chavard : " Le célibat, le prêtre et la femme ").

PERPLEXITÉ

Notre gracieuse Souveraine vient de prendre la peine de nous éclairer sur nos devoirs de fidèles sujets. Elle nous apprend d'abord qu'un état de guerre existe entre l'empire britannique les républiques Sud-Africaine et d'Orange, et qu'en conséquence notre loyauté nous interdit tout pacte avec les ennemis de la couronne. Cela est élémentaire. Ce qui l'est moins, c'est la défense

" de faire aucun commerce avec, ou fournir des effets, articles ou marchandises à l'une ou l'autre des dites Républiques, ni à aucune personne qui y réside, ni de fournir des effets, articles ou marchandises à aucune personne pour être transmis à l'une ou l'autre des dites Républiques, ni à aucune personne qui y réside, ni de transporter des effets, articles ou marchandises destinés à l'une ou l'autre des dites Républiques, ou aucune personne qui y réside."

Cette interdiction nous laisse perplexes, car, en dehors du Président Kruger, LA PETITE REVUE compte seize abonnés au Transvaal. Pourrions-nous leur continuer le service sans désobéir à la Reine ?

Nous posons la question à M. Bourinot.

FAUX ÉVÊQUE

Un escroc, " que l'on croit juif et russe, paraissant très humble et très pieux," a exercé ses rapines aux États-Unis. Cela sous la sainte soutane violette qui distingue les prélats des simples vicaires. Le pèlerin a déjà eu des démêlés avec la justice et connaît aussi bien les mœurs des prisons que les répons de la messe. C'est ce paroissien que signalent à la méfiance générale les autorités du collège de Ste-Croix, de Worcester, Mass., qui narrent ses exploits, ses antécédents, ses procédés, donnent son signalement et son portrait, et terminent leur missive par cette phrase : " Les prêtres et religieuses devront se tenir sur leur garde."

Dites donc, messieurs du collège de Ste-Croix ! Et les laïques, devront-ils aussi se tenir sur *leurs gardes*, ou ont-ils le privilège de se laisser dévaliser par les faux évêques après avoir été *soulagés* dans leurs biens par les vrais ?

19 OU 20 ?

Le bureau des longitudes vient d'intervenir dans la querelle relative à la fin du dix-neuvième siècle. En tête de son *Annuaire*, il déclare, en italiques et en petites capitales que :

Le dix-neuvième siècle finira le 31 DÉCEMBRE 1900.

Le vingtième siècle commencera le 1er JANVIER 1901.

Cette décision de la seule autorité compétente met fin à toute discussion.

LE JOUR CIVIL

L'Observatoire de Paris vient de décider une importante innovation : désormais le jour civil ne sera plus, comme précédemment, partagé en deux parties de douze heures chacune : dans les tableaux que publie l'*Annuaire des longitudes*, les jours commencent à minuit et les heures se comptent de 0 à 24.

PROVERBE CHINOIS

Un peuple est bien gouverné :—Quand les sabres sont rouillés et les bûches luisantes, les prisons vides et les greniers pleins, les degrés des temples couverts de boue et les cours des tribunaux remplies d'herbe, quand les médecins vont à pied et les boulangers à cheval, quand il y a beaucoup de vieillards et beaucoup d'enfants, l'empire est bien gouverné.

SÉVÈRE MAIS JUSTE

Un journal d'Anvers, *l'Escaut* dit que le récent discours du trône, en Angleterre, est une infamie. Lord Salisbury, déclare *l'Escaut*, est le complice d'une bande de filibustiers, et la nation un jouet dans les mains de voleurs d'or. Le long règne de la reine Victoria est à jamais déshonoré.

Lâcheté ou bêtise ? Qui le sait ! Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que nous faisons dix fois plus pour nos ennemis que pour nos amis.